

News Release

Communiqué

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

N^o 161

Le 28 juillet 1988

AMENDEMENTS PROPOSÉS AU PROJET DE LOI C-130

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement canadien a accepté d'apporter un amendement au projet de loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange, afin de préciser hors de tout doute, que rien dans l'accord de libre-échange ne restreint le pouvoir du Canada de contrôler cette ressource naturelle qu'est l'eau.

Monsieur Crosbie a de plus précisé que le gouvernement supprimerait la clause "de préséance" du projet de loi fédéral.

- 30 -

Minister for
International
Trade

Ministre du
Commerce
extérieur

Canada